

que de dénombrer les systèmes autorisés. Par contre, il sera difficile de confirmer l'élimination de toutes les ogives nucléaires. L'adoption d'une entente sur les armes nucléaires air-sol à courte portée est moins probable.

- La stabilité stratégique et la dissuasion nucléaire resteront au centre de la politique de sécurité adoptée par les grandes puissances.
- L'accord START I sera mis au point et ratifié; l'accord Start II sera presque complété. Des efforts seront déployés pour intégrer à l'accord START III les missiles balistiques des Britanniques, des Français et des Chinois.

Les pourparlers soviéto-américains sur la réduction des armes stratégiques se poursuivront, mais il faudra étudier la question des missiles balistiques britanniques, français et chinois avant de pouvoir conclure un accord START III.

- Reconnaissance du lien logique qui existe entre les éléments stratégiques offensifs et défensifs.

Bien que l'on se soit entendu pour dissocier le Traité START d'un accord sur les armes défensives et spatiales, le lien naturel qui existe entre les éléments stratégiques offensifs et défensifs subsistera.

- Le Traité ABM restera en vigueur, et des négociations seront entreprises pour en préciser les limitations.

Le Traité ABM restera en vigueur, et l'on mènera des pourparlers en vue d'obtenir une entente visant à clarifier, modifier et étendre ou restreindre certaines limitations quant aux systèmes défensifs; il sera notamment question des essais autorisés ou interdits, de la mise au point des systèmes, et des activités de déploiement. Plus précisément, on apportera des clarifications ou des

modifications au Traité ABM, afin de permettre une augmentation des capacités de l'ATBM pour être en mesure de faire face à la menace des missiles balistiques du Tiers-Monde.

- Le programme de recherches sur l'Initiative de défense stratégique (IDS) se poursuivra. Aucune décision ne sera prise en ce qui concerne le déploiement d'un système de missiles anti-missiles balistiques (AMB) dans l'espace, mais l'on se préoccupera davantage des missiles acquis par le Tiers-Monde.

L'IDS se poursuivra à titre de programme de recherches, l'accent étant surtout mis sur les moyens de défense contre la menace croissante que posent les missiles balistiques tactiques du Tiers-Monde.

- La protection contre une frappe limitée (PALS) prendra de l'ampleur, au même titre que le système de protection contre les lancements accidentels (ALPS).

Les États-Unis continueront à craindre le lancement accidentel d'un missile balistique stratégique et une frappe limitée contre laquelle ils devraient pouvoir se protéger; toutefois, ils devront peut-être aussi composer avec des contraintes économiques.

- Relativement à la planification afférente aux forces stratégiques américaines, un recours à la doctrine de la dissuasion minimale et un désir de déployer des moyens de défense limités contre les lancements accidentels ou déclenchés dans des pays du Tiers-Monde.
- Les États-Unis voudront disposer de moyens de défense efficaces contre les nouvelles menaces que les missiles représentent pour leurs bases et forces outre-mer. Ils voudront aussi coopérer avec leurs alliés et d'autres pays en vue d'accroître leurs moyens de défense sans enfreindre le Traité ABM.

